

Tarifs des traversées

BLAYE ◀ LAMARQUE

TARIFS
POUR
PARTICULIERS

TARIFS DES TRAVERSÉES applicables à compter du 1^{er} avril 2019

TARIFS POUR PARTICULIERS	*Basse saison	**Haute saison	Carte 10 passages	Abonnement mensuel BS*	Abonnement mensuel HS**	Abonnement annuel
Piéton adulte	2,30 €	3,10 €	20 €	35 €	40 €	350 €
Jeune 14-25 ans	1,30 €	1,90 €	13 €	15 €	18 €	140 €
Enfant 5-13 ans	1 €	1,50 €	10 €	12 €	15 €	120 €
Enfant jusqu'à 4 ans	gratuit	gratuit				
Tarif social piéton	0,50 €	0,50 €	Sur présentation de la carte horizon. Voir conditions sur gironde.fr/bacs .			
Accompagnateur de passager handicapé	gratuit	gratuit				
Vélo, cheval	gratuit	gratuit	Passage de cheval : contact préalable avec le service impératif.			
Moto, quad, voiture sans permis	6 €	10 €	60 €			
Voiture, fourgon	12 €	18,50 €	100 €	70 €	100 €	840 €
Camping car	18 €	26 €	180 €			
Attelages, caravanes, VAN	9 €	13 €				

Les cartes 10 passages sont valides 1 an, non nominatives, ouvertes à des passages simultanés.

La carte 10 passages voiture / fourgon peut mentionner jusqu'à 3 immatriculations.

*Basse saison (BS) du 1^{er} au 30 avril 2019 et du 1^{er} octobre 2019 au 30 avril 2020.

**Haute saison (HS) du 1^{er} mai au 30 septembre 2019.

TARIFS POUR PROFESSIONNELS		Toute l'année	Carte 10 passages
Groupe (à partir de 9 personnes)	Adultes	2 € / personne	
	14-25 ans	1,30 € / personne	
	5-13 ans	1 € / personne	
Autocar		37 €	296 €
Poids lourd 2 essieux H>3 m ou L>6 m		50 €	400 €
Ensemble roulant avec tracteur et Poids lourd H>3 m ou L>13,5 m <L<15 m		93 €	744 €
Convoi exceptionnel, ensemble roulant avec remorque, grue et convoi agricole groupe B		110 €	880 €
Tracteur agricole		37 €	296 €
Tracteur viticole		27 €	216 €
Ensemble roulant agricole groupe A		48 €	384 €
Colis jusqu'à 25 kg		10 €	

Les professionnels bénéficient également des tarifs basse saison toute l'année présentés sur le dépliant tarifaire grand public.

Les professionnels sont éligibles, après convention avec le Service des transports maritimes, à des tarifs dégressifs en fonction du nombre de passages dans le mois (hors carte 10 passages). Pour des questions de sûreté, le transport des colis n'est autorisé que pour les entreprises ayant pris un contact préalable avec le Service des transports maritimes.

TARIFS
POUR
PROFESSIONNELS



Contact :

bacs@gironde.fr - 05 56 73 37 73

Toutes les conditions de traversée et tarifs sur :

gironde.fr/bacs